

SOUTIEN A LA RECHERCHE

Appel à projets

« L'accès à l'autonomie des jeunes (15-30 ans) en Europe »

L'INJEP lance un appel à soutien à projets de recherche visant l'analyse des expériences et des politiques d'accès à l'autonomie des jeunes, dans une dimension comparative entre la France et d'autres pays en Europe. L'appel s'adresse à tous les laboratoires de recherche en sciences humaines et sociales, et les projets pourront reposer aussi bien sur des méthodes quantitatives que qualitatives.

Quelles sont les différences et les similarités dans les formes de « devenir adulte » (Van de Velde, 2007) entre la France et d'autres pays européens ? Dans un contexte de crises multiples, qui peuvent modifier ou entraver les parcours de jeunes pendant leur transition vers l'âge adulte, la comparaison entre différents contextes nationaux vise à éclairer à la fois les expériences des jeunes et les réponses politiques proposées pour accompagner les jeunes.

L'appel a pour ambition de mieux comprendre comment les jeunes de 15 à 30 ans habitant en France se situent par rapport à ceux d'autres pays européens, dans les différents domaines qui constituent le socle de l'accès à l'autonomie, tels que l'emploi, le logement, la mise en couple ou encore la parentalité. Si la dimension comparative entre la France et un autre (ou plusieurs autres) pays doit être centrale, l'INJEP portera une attention particulière à la capacité des projets à intégrer dans l'analyse la forte hétérogénéité des jeunesses françaises et européennes. Les différentes positions sociales des jeunes, liées par exemple à leur classe sociale, leur origine territoriale ou leur genre jouent-elles dans leurs trajectoires, et participent-elles à la construction de différences ou de similarités observées entre la France et d'autres pays ?

Contexte

Ces dernières années, plusieurs crises sont venues bousculer les expériences et les parcours des jeunes pendant une période souvent qualifiée de transition vers l'âge adulte. Si l'autonomie peut recouvrir différentes définitions, certaines expériences, présentées comme des « étapes », comme « l'arrêt des études, la décohabitation du foyer parental, l'insertion professionnelle stable, ou encore l'installation en couple et l'entrée dans la parentalité, continuent de faire référence dans les parcours de jeunes, et sont considérées comme de seuils de transition vers l'âge adulte » (Amsellem-Mainguy, Lardeux, 2018, p.9). Pourtant, il n'est plus possible de considérer la jeunesse comme une période où se succédaient ces « étapes » de manière linéaire, tant la jeunesse se compose aussi de bifurcations, de retours en arrière, de sauts, ou de sur place.

Quitter le domicile familial, entrer et sortir de l'éducation et de la formation, entrer sur le marché du travail pour la première fois, devenir parent : depuis quelques décennies, ces moments de transitions vers l'âge adulte sont devenus plus fragmentés en raison d'évolutions contemporaines, de défis liés aux contextes socio-économiques et politiques ; ils restent par ailleurs marqués par les inégalités sociales, avec des accès très différents à ce qui constitue les étapes de l'autonomie selon sa position sociale.

La crise sanitaire, débutée en 2020, a mis en évidence et renforcé des inégalités au sein de la jeunesse. Les mesures décidées par les différents gouvernements ont eu des effets sur les trajectoires des jeunes en Europe, notamment en matière d'emploi et de logement, mais ces effets ont surtout été étudiés pays par pays (Krazkowska, Williamson, Stapleton, Tillmann 2023).

Ainsi, si les enjeux d'autonomie des jeunes, saisis par les trajectoires des jeunes comme par les politiques publiques à destination des jeunes, constituent un objet central des recherches sur la jeunesse, l'INJEP souhaite soutenir et renforcer les dimensions comparatives de ces travaux, et mieux situer la France vis-à-vis de ses voisins européens.

AXES DE L'APPEL A PROJETS

Deux axes, qui ne sont ni exclusifs, ni exhaustifs, sont proposés dans cet appel. L'un vise à mettre en avant les trajectoires et les expériences des jeunes, et l'autre à étudier l'autonomie des jeunes à partir des dispositifs et politiques publiques qui agissent dessus.

Axe 1 – Parcours et expériences d'accès à l'autonomie des jeunes

Les projets qui s'inscrivent dans cet axe rendront compte des expériences et des points de vue des jeunes au sujet de leur accès à l'autonomie.

Les projets soutenus pourront par exemple porter sur l'accès au logement autonome : quelles sont les différentes expériences d'accès au logement autonome pour des jeunes en France, par rapport à d'autres pays européens ? Quels sont les freins à la décohabitation, ou à l'inverse quelles sont les motivations pour quitter le foyer familial ? Quelles sont les différentes conceptions de la solidarité familiale, et comment jouent-elles sur la construction de parcours résidentiels variés ?

Ils pourront également porter la focale sur les questions d'emploi, qui fait apparaître de fortes difficultés d'insertion professionnelle pour les jeunes les moins diplômés. Après avoir quasiment doublé entre 1985 et 1990, la part des jeunes salariés en emploi à durée limitée s'est maintenue à un niveau élevé, autour d'un tiers des jeunes sortant d'étude, atteignant un point haut en 2015 avant de baisser depuis. Comment la situation française se compare-t-elle à celle d'autres pays en Europe ? Comment est-ce que l'insertion professionnelle joue dans la construction de l'autonomie chez les jeunes de différents pays ? Quelle est la place du diplôme et des études supérieures dans ces différents contextes nationaux ?

Les projets attendus pourront enfin s'intéresser aux différences ou similarités dans les parcours conjugaux et affectifs des jeunes. Des recherches en France mettent en évidence la manière dont certains choix de vie reculent, avec l'âge de moyen du premier enfant qui est passé à 29 ans, cinq ans plus tard qu'à la fin des années 1960 selon l'INSEE, et une première cohabitation conjugale plus tardive. Les premiers résultats de l'enquête Envie, publiés en juin 2024, révèlent aussi la variété des formes de relations intimes des jeunes entre 18 ans et 29 ans en France. Que permet de montrer la comparaison entre la France et d'autres pays sur ce sujet ? En quoi la situation de la France est-elle spécifique, ou en continuité, par rapport à d'autres pays européens ?

Dans une période marquée par de l'incertitude économique, climatique, et politique, il semble aussi important de mieux saisir comment les jeunes en France appréhendent leur avenir en dialogue avec d'autres contextes nationaux. Une étude de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (2023) a ainsi récemment mis en exergue un niveau de

satisfaction et d'optimisme très proche chez les jeunes Français et les jeunes Allemands (avec un score respectif en moyenne de 2,7 sur une échelle de 5 pour les premiers et 2,8 sur 5 pour les seconds). Comment est-ce que les jeunes d'autres pays situent leur état d'esprit et leur rapport à l'avenir ? Quels sont les épreuves ou espoirs qui construisent ce rapport à l'avenir ? Comment est-ce que les notions d'autonomie ou d'indépendance jouent dans les aspirations et le rapport à l'avenir ?

Axe 2 – Comparaison des politiques nationales d'accompagnement des jeunes dans l'autonomie

Ce deuxième axe invite des projets de recherche à réfléchir à la manière dont les politiques publiques agissent sur l'accès à l'autonomie des jeunes, et à étudier les modèles nationaux qui sous-tendent différentes approches de l'autonomie.

Les projets contribueront à prolonger, ou mettre à jour, les recherches comparatives qui ont mis en évidence différents modèles de politique de jeunesse en Europe (Antonucci et Hamilton 2014 ; Van de Velde 2015 ; Chevalier 2018). La comparaison entre le Danemark et la France, par exemple, révèle une jeunesse danoise ayant accès de manière plus précoce à la décohabitation, du fait d'aides publiques qui favorisent l'indépendance des jeunes vis-à-vis de leur famille. Les approches nationales, qu'elles soient plus individualistes ou plus familialistes, analysées en détail par Tom Chevalier, ont des conséquences sur les politiques élaborées en matière d'aides au logement, d'allocations familiales, de bourses étudiantes ou d'assurance chômage.

Comment est-ce que les Etats construisent des « chemins » vers l'autonomie, à partir de dispositifs et politiques visant les jeunes ? Quelles sont les conceptions de l'autonomie véhiculées, et valorisées, par ces modèles ? Quelles ont été des évolutions récentes dans les politiques à destination des jeunes, en France et ailleurs en Europe ?

Bibliographie :

- Amsellem-Mainguy Y., Lardeux L., *Jeunesses. D'une crise à l'autre*, Presses de Sciences Po
- Antonucci L., Hamilton M., 2014, « Youth Transitions, Precarity and Inequality and the Future of Social Policy in Europe », dans Antonucci L., Hamilton M., Roberts S. (dir.), *Young People and Social Policy in Europe*, Springer Link, p. 256 – 265
- Chevalier T., 2018, *La jeunesse dans tous ses Etats*, Presses universitaires de France
- Van de Velde C., 2007, « Autonomie et insertion des jeunes adultes, une comparaison France-Danemark », *Horizons Stratégiques*, vol.4, n°2, p. 30 – 42
- Van de Velde C., 2015, « Les voies de l'autonomie : les jeunes face à la crise en Europe », *Regards*, vol.2, n°48, p. 81 – 93
- Krzalewska E., Williamson H., Stapleton A., Tillmann F., 2023, *Transitions on hold? How the Covid-19 pandemic affected young people's transitions to autonomy*, Youth Knowledge #30, Conseil de l'Europe et Commission européenne.

Projets éligibles

Cet appel à projets s'adresse aux **laboratoires de recherche de sciences humaines et sociales et de sciences politiques**. Les projets pluridisciplinaires feront l'objet d'une attention particulière.

Les projets de recherche pourront reposer aussi bien sur des méthodologies quantitatives que qualitatives ; celles-ci devront être décrites précisément. Pour les **méthodes quantitatives** : précisions sur les bases de données nouvelles, exploitation de données existantes ou bases de données administratives ; pour les **méthodes qualitatives** : précisions sur le type de matériau recueilli, entretiens individuels et/ou collectifs, observations participantes ou indirectes, démarche ethnographique, archives mobilisées, etc.

Les projets de recherche devront être menés, de préférence, sur **une durée maximale de 18 mois** à compter de la notification de la convention de subvention conclue avec l'Injep et le représentant ou la représentante agissant au nom et pour le compte de l'équipe de recherche (le laboratoire ou l'unité).

Les candidates et candidats veilleront donc à présenter un calendrier de recherche compatible avec ce délai maximal.

La subvention demandée par projet ne pourra pas dépasser **45 000 €**.

Un projet dont le coût total serait supérieur à 45 000 € peut toutefois être proposé dans le cadre d'un cofinancement : l'équipe devra alors indiquer le plan de financement détaillé et les cofinancements obtenus (ou en cours d'instruction).

Ne sont pas éligibles les frais de fonctionnement tels que participation à des colloques ou journées d'études, les frais de publication d'ouvrage ainsi que les dépenses d'investissement (cf. formulaire de réponse)

- L'**ouverture de l'appel** à projet est fixée au **10 juillet 2024**.
- Le **dépôt des dossiers** doit s'effectuer avant **le 20 septembre 2024 minuit** par voie électronique (en utilisant le formulaire ad-hoc, téléchargeable sur le site Injep.fr)
- Le **retour aux candidates et candidats** se fait au plus tard **le 28 septembre 2024**

Contacts :

Anne-Cécile CASEAU : anne-cecile.caseau@jeunesse-sports.gouv.fr

Joaquim TIMOTEO : joaquim.timoteo@jeunesse-sports.gouv.fr

Livrables

Chaque projet donnera lieu à **un rapport de recherche** qui pourra être **valorisé dans les collections de l'INJEP**, la primeur de la publication des résultats étant réservé à l'INJEP avant toute autre valorisation.

Suivi de l'appel à projet

L'INJEP mettra en place un comité de suivi des projets soutenus auquel sont associées les équipes de recherche sélectionnées.